



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 janvier 2022

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAUN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Eric SIGURE, Maël DIONG, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND, Laëtitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAUN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Emilie BRICOUT,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Anne-Cécile MERCIER, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX,

Absente :

Delphine GUY

Arrivé en retard :

Arnaud JEAN, arrivé à 19h56 mais présent à toutes les délibérations.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h00

Secrétaire : Maël DIONG

SPORT

DL.22.007 – Aide exceptionnelle en faveur de Laurine JALIBERT cavalière handisport

Christian DUMAS expose :

Laurine JALIBERT, Ingréenne depuis toujours, a pour projet de se qualifier aux jeux paralympiques de Paris en 2024 dans la catégorie para Dressage. Ce parcours a débuté par l'obtention du titre de Championne de France 2021, compétition qui s'est déroulée le 7 novembre à saint Lô.

Pour parvenir à sa qualification aux jeux paralympiques, elle devra concourir sur des compétitions internationales en 2022 et 2023 afin de se classer parmi les meilleur(e)s mondiaux.

Ce projet entreprenant et long requiert un investissement important, tant physiquement que financièrement.

Au regard de la très forte motivation de la part de Laurine JALIBERT, la municipalité d'Ingré souhaite encourager son projet et lui apporter son soutien.

De plus, Laurine JALIBERT propose un partenariat avec les écoles et l'ALSH, sur le suivi d'une saison sportive, ou d'un échange sur les modalités du para dressage.

Après présentation en commission générale du 4 janvier 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De verser une aide exceptionnelle en 2022, d'un montant de 1 000€ à Laurine JALIBERT
- De verser une aide exceptionnelle en 2023, d'un montant de 1 000€ à Laurine JALIBERT
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les attributions précitées,
- D'inscrire les dépenses correspondantes aux budgets 2022 et 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 02 février 2022

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : du février 2022

Notification le : du février 2022

